

CRECA- Plan d'action 2004-2005 : orientations

Le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) présente les orientations de son plan d'action 2004-2005. Ce document trace les grandes lignes des actions que l'organisme entend poursuivre et mettre en œuvre pour la prochaine année. La promotion du développement durable et la protection de l'environnement demeurent les principaux objectifs du CRECA.

Fonctionnement

Membership

- Consolider les réseaux déjà membres ;
- Développer des nouveaux réseaux dans les secteurs industriel et municipal, au niveau des organismes riverains et des groupes environnementaux.

Plan de communication

- Bulletins Éco-lien via Internet (4) ;
- Communications spécifiques (avis, mémoires, identification de problématiques) ;
- Événements médiatiques ;
- Conférences de presse ;
- Communiqués de presse ;
- Site Web du CRECA à l'intention des membres, des partenaires et du public en général ;
- Mise à jour de documents d'information et de communication.

Représentation du CRECA au sein des comités suivants :

- Comité multipartite en gestion des fumiers et agriculture durable en Chaudière-Appalaches ;
- Comité permanent de liaison avec la communauté d'Ultramar ;
- Comité de suivi du programme d'assainissement de l'usine Alex Couture ;
- Table régionale de concertation sur le milieu forestier ;
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) ;
- Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) ;
- Comité de bassin versant de la rivière Saint-François (COGESAF) ;
- Conseil de bassin de la rivière Bécancour (GROBEC) ;
- Zip du Sud-de-l'Estuaire ;
- Table d'harmonisation du Parc Frontenac ;
- Plan stratégique régional du développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire ;
- Conférence régionale des élus (CRÉ) ?



Priorités

Agroenvironnement

- Participer au projet d'implantation d'une plate-forme expérimentale de traitement des déjections animales en Chaudière-Appalaches ;
- Mettre en œuvre un plan de communication en agriculture durable en relation avec le projet de plate-forme expérimentale.

Développement durable

- Rattacher cette priorité aux projets du RNCREQ concernant l'énergie, le développement durable, etc.

Gestion de l'eau

- Favoriser l'application de la *Politique de l'eau* ;
- Appuyer les organisations de rivière ou comités de bassin des rivières Chaudière, Etchemin, Boyer, Saint-François, Bécancour, du Sud et Beaurivage ;
- Participer aux activités d'organisations de rivière de la région ;
- Promouvoir la mise en place de politiques municipales de gestion de l'eau potable en Chaudière-Appalaches.

Réduction de l'usage de pesticides

- Soutien aux municipalités et MRC pour l'application du *Code de gestion des pesticides*.

Gestion et valorisation des matières résiduelles

- Poursuivre la mise en application du plan de régionalisation des matières recyclables, c'est-à-dire : consolider la phase I) mise en place du fonds régional et mise en marche de la phase II) inventaire, consolidation et développement d'entreprises de recyclage en Chaudière-Appalaches ;
- Promouvoir l'implantation de ressourceries sur le territoire de Chaudière-Appalaches ;
- Appuyer les démarches d'élaboration et de mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) ;
- Participer à la mise en place du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de l'Amiante.

Énergie, qualité de l'air, changements climatiques et transport

- Encourager l'économie d'énergie et l'efficacité énergétique (projet du RNCREQ) ;
- Promouvoir le transport en commun ;
- Appuyer les initiatives de régionalisation et d'intégration du transport collectif qui mettent à profit les différents modes de transport (liens intermodaux) ;
- Suivi de projets d'aménagement urbain ;
- Appuyer les démarches de mise en œuvre du Protocole de Kyoto sur les GES (2002), du Plan d'action visant les pluies acides, de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'est du Canada (1998), de l'Accord Canada - États-Unis sur la qualité de l'air - Précurseurs des précipitations acides (1991) et du Plan d'action NOX COV du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (1989) et annexe sur l'ozone (1998).

Stratégie québécoise sur la diversité biologique

- Réaliser le *Plan de restauration des habitats du Saint-Laurent en Chaudière-Appalaches* ;
- Appuyer et suivre les initiatives d'aménagement forestier durable ;
- Appuyer la formation d'un comité régional sur les aires protégées.

Aménagement du territoire et intervention auprès des municipalités

- Appuyer les initiatives de groupes ou comités de mise en valeur de sites d'intérêt ;
- Promouvoir le développement durable auprès des municipalités ;
- Promouvoir l'aménagement du territoire dans une perspective de développement durable.

Autre

- Tenue d'un gala d'excellence en environnement sous réserve de disponibilité des ressources financières et humaines requises.